



JURISADOM

LES TRAVAUX EN COPROPRIETE



Public Visé :

**Professionnels de
l'immobilier**

Prérequis : Aucun

OBJECTIFS

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

Préparer les assemblées nécessaires à la réalisation des travaux
Évaluer les chances d'un contentieux judiciaire en cas d'irrégularité

Durée : 1 jour (7h)

**Période : Toute au long
de l'année**

**Horaires : A définir avec
le client**

PROGRAMME

Les travaux du syndicat des copropriétaires

Programmation des travaux et décision de travaux
Travaux de conservation de l'immeuble et travaux d'amélioration
Majorités requises depuis l'entrée en vigueur de la loi ELAN
Questions à soumettre à l'assemblée générale et pièces à joindre
Recours possibles : annulation de la résolution et travaux somptuaires
Impact des travaux du syndicat des copropriétaires sur un lot privatif
Article 9 de la loi du 10 juillet 1965
Clause d'harmonie du règlement de copropriété
Travaux privatifs d'intérêt collectif
Financement des travaux
Répartition des charges travaux
Exigibilité des appels de fond
Souscription d'un emprunt collectif
Tiers financement
Création d'un fonds de travaux obligatoire
Suivi et réception des travaux

Les travaux réalisés par les copropriétaires

Distinction entre parties privatives et parties communes
Liberté d'intervention sur les parties privatives
Changement d'affectation
Conséquences éventuelles sur la répartition des charges
Autorisation de l'assemblée générale pour les travaux affectant les parties communes
Champ d'application
Présentation de la demande d'autorisation à l'assemblée générale
Autorisation judiciaire
Sanction de l'absence d'autorisation
Création de nouveaux locaux privatifs au sein d'une copropriété
Cession du droit de construire
Clauses du règlement de copropriété autorisant la construction
Lot transitoire, tel que défini par la loi ELAN
Surélévation

**Modalité : Présentiel
intra entreprise**

Rythme : Continu

Lieu : Sur site Client

Coût de la formation

**880 Euros Nets de
Taxes/ jour formation**

**Formatrice diplômée,
spécialisée en droit
immobilier**

Moyens pédagogiques

**Remise d'un support et
accès à un espace
pédagogique en ligne**

**Pédagogie active et
participative**

Suivi d'exécution

**Signature des feuilles
d'émargement par demi-
journée par les stagiaires
et le formateur.**

**Salle de formation
équipée**

Méthodes d'Evaluation

**Evaluation à chaud et à
froid à 45 jours**

**Questionnaire de
satisfaction et une
attestation individuelle
de formation**

Renseignements

Me Christelle CHAPUIS

**4 rue Marconi 57000
METZ**

06.46.50.75.61

jurisadom@gmail.com

JURISADOM

SASU au capital de 6000€

Siren : 804 359 131

**Déclaration d'activité :
41570342857**

Code NAF : 8559A